

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 11/06/2026

Conseillers en exercice : 43

Présents : 39

Quorum : 22

N° 50_170626

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE
AGRICULTURE ET
TRANSITION ECOLOGIQUE**

Approbation de l'intégration des opérations réalisées pour le compte de la Commune au bilan des acquisitions et des cessions, tel que mentionné à l'Article L.2241-1 du Code Général des collectivités Territoriales et de compléter par l'état de stock foncier détenu par l'E.P.F. PACA pour le compte de la Commune au 31 décembre 2025.

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°50_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

Madame Clémentine FARDOUX rapporte :

L'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit « que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2.000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune. »

L'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (E.P.F. P.A.C.A.) a acquis et cédé en 2025 :

- Cession d'un immeuble situé 401 avenue de la Fleuride, zone industrielle les Paluds, cadastré Section CV n°367.

Cette délibération propose d'intégrer cette opération réalisée pour le compte de la Commune au bilan des acquisitions et des cessions, tel que mentionné à l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales et de compléter par l'état de stock foncier détenu par l'E.P.F. P.A.C.A. pour le compte de la Commune au 31 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant que le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune ou pour son compte donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal et est annexé au compte administratif ;

VU la convention d'intervention foncière sur le périmètre Centre-Ville-Gare, entre la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, l'E.P.F. P.A.C.A. et la Commune d'Aubagne,

VU la convention d'intervention foncière sur les périmètres d'influence du projet Tramway, entre la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, l'E.P.F. P.A.C.A. et la Commune d'Aubagne,

VU la convention d'intervention foncière en développement économique sur la commune d'Aubagne, en phase impulsion/réalisation et ses deux avenants, entre la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, l'E.P.F. P.A.C.A. et la Commune d'Aubagne,

VU l'état du stock foncier détenu par l'E.P.F. P.A.C.A. pour le compte de la Commune au 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales impose à la Commune de présenter chaque année le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées sur son territoire, y compris celles effectuées pour son compte par un établissement public foncier ;

CONSIDÉRANT qu'en 2025, l'E.P.F. P.A.C.A. a procédé à la cession d'un immeuble situé 401 avenue de la Fleuride, zone industrielle des Paluds, cadastré section CV n°367 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'intégrer cette opération au bilan des acquisitions et cessions immobilières de la Commune pour l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de présenter au Conseil municipal l'état du stock foncier détenu par l'E.P.F. P.A.C.A. pour le compte de la Commune d'Aubagne au 31 décembre 2025 ;

VU l'examen en Commission municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Délibération n°50_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

ARTICLE 1^{er} : de PRENDRE acte du stock foncier détenu par l'E.P.F. P.A.C.A. pour le compte de la Commune au 31 décembre 2025 ;

ARTICLE 2 : d'ACTER que le bilan des acquisitions et cessions opérées par l'E.P.F. P.A.C.A. pour le compte de la Commune viendra compléter le bilan des acquisitions et des cessions immobilières annexé au Compte financier unique de l'exercice 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME